

Création d'un commerce alimentaire - Bassin d'Arcachon, proche de Bordeaux (33300) en France

Annonce **C1233590** mise à jour le **02 avril 2024**

Description de l'activité

Création d'un commerce alimentaire en franchise sous enseigne.

Description du projet :

Ce site est sur un un emplacement numéro 1.

Les murs du site sont vendus à un promoteur pour démolition et reconstruction du site actuel.

Les travaux sont prévus de Septembre 2024 à Juin 2025.

L'investissement à prévoir est de 250 000 € pour le nouveau projet.

Les murs sont également à acheter au promoteur à hauteur de 550 000 €.

Il s'agit d'une activité annuelle avec une forte saisonnalité.

L'objectif est de se positionner sur ce projet sur le T1 2024 pour une ouverture à horizon 2025.

Informations sur le projet:

- Montant de l'investissement : 250 K€.
- Montant des murs : 550 K€.
- Apport personnel : 200 K€.
- Surface de vente : 230 m².
- Type de contrat : Franchise.
- Droit d'entrée : 0 €.

Les avantages de l'enseigne :

- Une centrale d'achat puissante.
- Une forte notoriété et un savoir-faire reconnu depuis 125 ans.
- Une logistique efficace capable de livrer partout en France.
- Une formation gratuite sur mesure.
- Un accompagnement personnalisé.

Projet de franchise permet d'être un commerçant 100% indépendant.

Surface commerciale : 230 m²

Surface totale : 230 m²

La société est affiliée à un réseau

Affaire saisonnière en été.

Éléments chiffrés (TTC) :

Logement de fonction présent : non

Informations sur la cession

Raison de la cession : Changement d'activité
Type de cession : fonds de commerce , murs à vendre si souhaités
Prix de cession : **250 000 €** (hors prix de l'immobilier)
Prix de l'immobilier seul : **550 000 €**
Apport personnel nécessaire : **200 000 €**

Localisation

Localisation : à **proximité de Biganos (33380), Gironde, Aquitaine**

Indication sur la localisation : **ville de (2 000 à 10 000 habitants)**

Précision(s) sur la ville : en bord de mer

Photos

Il n'y a pas de photos pour cette annonce.